



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 48

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. DYCK et REIMER ainsi que M^{me} SMITH (Fort Garry) interviennent. M. HELWER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (G. Crumb, A. Kendel, D. Risbey et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse envisage de mettre fin au projet de partition du territoire de la municipalité rurale de Springfield en divisions scolaires distinctes et que celui-ci reconnaisse qu'une telle partition entraînera une diminution de la qualité de l'éducation offerte aux élèves touchés. (K. Stoyka, C. Ammeter, B. Ammeter et autres)

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud du Manitoba.

M. ENNS fait des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} KORZENIOWSKI et MITCHELSON ainsi que MM. STRUTHERS, FAURSCHOU et AGLUGUB font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. HELWER, M. le *ministre* CALDWELL et M^{me} DRIEDGER interviennent. M. ENNS exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Jeudi 13 juin 2002

Pendant le débat sur le projet de loi 14, le président intervient et demande au député de Gimli, qui a utilisé les termes « Dictator Drew », de se rétracter.

M. HELWER se rétracte.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers